Guillaume Larrivé Député de l'Yonne

Marie-Louise Fort Député de l'Yonne

Henri de Raincourt Sénateur de l'Yonne Jean-Baptiste Lemoryne Sénateur de l'Yonne

Auxerre, le 3 octobre 2016

Monsieur le Premier ministre,

Permettez-nous d'appeler votre attention personnelle, en urgence, sur le projet d'arrêté interministériel relatif au cadre national d'utilisation des produits phytosanitaires.

Comme vous le savez, les ministères chargés de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de l'économie préparent un nouveau texte, à la suite de l'annulation par le Conseil d'Etat de l'arrêté interministériel de 2006 régissant jusqu'alors la mise sur le marché et les modalités d'utilisation des produits phytosanitaires.

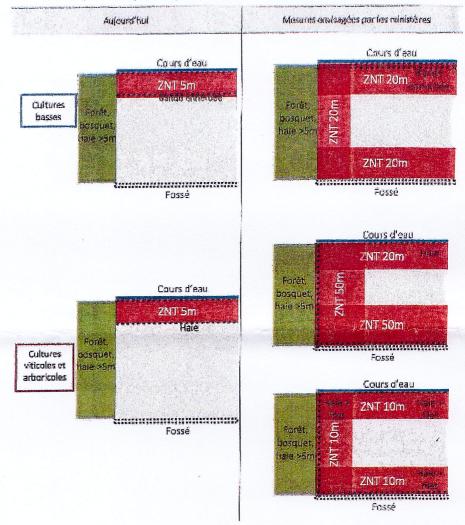
Tel qu'il a été communiqué aux organisations professionnelles agricoles, ce projet d'arrêté serait une véritable catastrophe pour l'agriculture française. Nous tenons à vous alerter tout particulièrement sur les conséquences désastreuses d'une augmentation déraisonnable des « zones non traitées » (ZNT), en fonction de critères bureaucratiques extrêmement difficiles à appliquer. Il est absurde, en particulier, d'exiger des agriculteurs qu'ils estiment eux-mêmes la force du vent, en km/h pour chaque parcelle (alors que le critère de 2006 était objectif et contrôlable : vitesse du vent inférieure ou égale à 3 sur l'échelle de Beaufort). De même, l'extension des bandes de ZNT mitoyennes de cours d'eau, de forêts ou bosquets, ou de fossés, est de nature à réduire considérablement la surface agricole utile (ZAU).

Monsieur Manuel VALLS Premier ministre Hôtel de Matignon Rue de Varenne 75007 PARIS

.../...

Le schéma suivant rend compte de manière très visible de l'impact qu'aurait le nouvel arrêté:

Pour un produit avec, sur l'étiquette, une ZNT « eau » de 50m et une ZNT « ZNCA » de 50m



Au plan national, la SAU reculerait de 4 millions d'hectares, amputant de plusieurs milliards d'euros le chiffre d'affaires agricole et détruisant des emplois.

Aussi, nous vous appelons à vous saisir personnellement de ce projet d'arrêté interministériel pour qu'il soit retravaillé avec bon sens, en tenant compte des préoccupations légitimes des agriculteurs, au moment même où, en 2016, la situation économique et financière des exploitations est, hélas, particulièrement dégradée.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Premier ministre, à l'expression de notre haute considération.

Jean-Baptiste

Lemoyne

Henri

de Raincourt

Marie -Louise

Main mise II)

Fort

Suillaume Lamine

Guillaume Larrivé

3. impasse Maison Fort — 89 000 Auxerre